

# À Henri-Bachand, je dénonce l'intimidation!



## Analyse de la situation

Depuis plusieurs années, l'école travaille à développer une cohérence en tout temps au niveau des interventions et à l'application du code de vie.

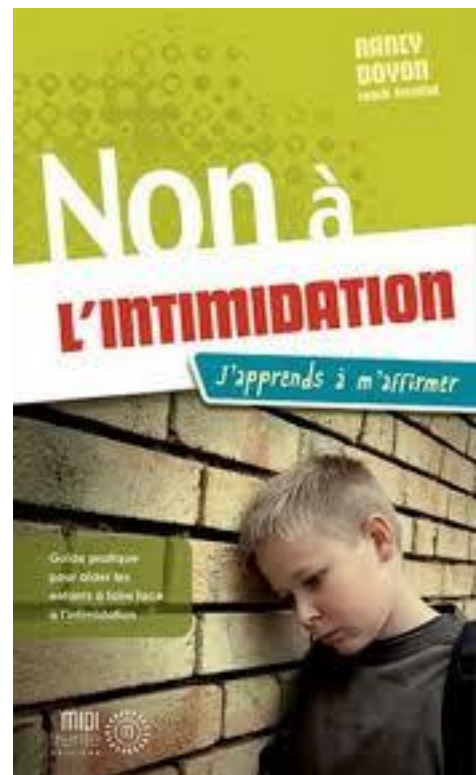
En 2016 le code de vie a été revu. Certains aspects ont été modifiés pour favoriser un meilleur encadrement. En assemblée générale, nous échangeons sur l'application du code de vie. Le service de garde fait partie de la discussion pour un meilleur arrimage de nos interventions. Le comité contre l'intimidation et la violence se rencontre une fois par mois pour réajuster et mettre en place des moyens pour agir contre l'intimidation et la violence.

### Mesures de prévention

Dans l'école, nous avons mis des mesures pour la sécurité des élèves. Toutes les portes sont verrouillées en tout temps. Tout visiteur doit se présenter obligatoirement au secrétariat de l'école. Il y a des caméras sur la cour d'école, aux entrées du service de garde et de l'école. Des techniciennes en éducation spécialisée travaillent avec les élèves en besoin particulier et participe aux plans d'intervention. Aux récréations, nous avons 4 surveillants sur la cour. Le midi, les éducatrices disposent de radios émetteurs-récepteurs pour les urgences. Elles ont suivi la formation «CommeUnique» qui donne des outils concrets aux éducatrices pour éviter les conflits inutiles, pour créer un lien d'appartenance et pour susciter le respect et avoir la collaboration.

### Mesures visant la collaboration

Le p'tit journal d'Henri est publié chaque mois afin d'informer les parents de la vie de l'école. De plus, plusieurs publications sont mises à jour sur le site Facebook de l'école. Dernièrement, la commission scolaire a réaménagé le site web de l'école. Pour faciliter la communication entre l'école et les parents ; le personnel utilise le courriel, les rencontres, l'agenda ou le téléphone. De plus, il y a un partenariat avec la communauté et le service des loisirs.



### Mesures visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence

- Rencontre avec des professionnels (psychoéducatrice, travailleur social, infirmière, etc.) pour les élèves ayant des besoins particuliers.
- Discussion à chaque assemblée générale des problématiques liées à la gestion du code de vie.
- Support dans les classes des techniciennes en éducation spécialisée auprès des élèves ayant des difficultés de comportement et d'apprentissage.
- Programme Check and Connect pour les élèves du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle (programme visant à contrer le décrochage scolaire)
- Protocole de gestion de crise est mis en place à l'école.
- Banque de gestes réparateurs et de conséquences disponible auprès des enseignants et éducatrices.
- Boîte de dénonciation accessible à tous, située près du gymnase.
- La direction s'assure de «marcher son école» chaque jour.
- Ateliers offerts aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année pour démystifier le passage primaire-secondaire.
- Enseignement explicite des règles du code de vie et affiches dans l'école
- Valorisation des bons coups par tout le personnel, méritas et appel au papa.

### Comment effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte d'intimidation

- Pour les élèves : Une boîte pour recevoir les plaintes ou les signalements se trouve près du gymnase. Par la suite, le comité récupère les billets, l'analyse et fait le suivi. En tout temps, il peut en parler à un adulte.
- Pour les parents : Signaler toute situation à la direction par courriel, téléphone ou sur rendez-vous.

### Actions prises lors de l'acte d'intimidation.

- Rencontre avec l'élève
- Implication du comité de la prévention contre l'intimidation et la violence
- Appel aux parents
- Application d'un geste réparateur et/ou conséquence en lien avec le geste posé.
- Mise en place d'un plan d'intervention

### Mesures de soutien

- Rencontre avec un professionnel
- Rencontre mensuelle avec les parents des élèves qui présentent des problèmes de comportement.
- Au besoin, fournir aux parents les services d'un organisme extérieur afin de miser sur les compétences parentales.

### Suivi lors d'un signalement

- Suivi avec la direction aux 2 semaines pendant un mois auprès des élèves concernés.
- Soutien professionnel pour les élèves victimes et témoins
- Orienter les parents vers des services communautaires

### Quelques sites intéressants

- [www.internet101.ca](http://www.internet101.ca)
- [www.zoneajt.ca/accueil/la-difference-entre-conflit-et-intimidation](http://www.zoneajt.ca/accueil/la-difference-entre-conflit-et-intimidation)
- <https://www.teljeunes.com/Accueil>